

LES CLOWNS
À L'HÔPITAL

RAPPORT

HCIM - 26



Fables Rondes

Bruxelles - mars 2026

SOMMAIRE

1

Le droit à la joie

2

Il semble évident

3

En Belgique

4

À hauteur d'enfants

5

Habiter l'instant

6

Souvenirs

DU “DROIT À LA JOIE” AU “DROIT À L’INSOUCIANCE”

Plus personne n’oserait dire aujourd’hui que le clown hospitalier se limite à un supplément d’âme, un bonus appréciable ou une cerise sur le gâteau et le HCIM-26 a largement contribué à apporter les preuves, basées sur des données scientifiques probantes, qui confirment les intuitions jusqu’ici partagées par la communauté internationale d’artistes intervenants en milieu de soins.

Je propose de questionner l’expression du “droit à la joie” pour les enfants hospitalisés, une bannière sous laquelle il semble légitime de pouvoir se rassembler tant il est urgent de résister dans notre monde où le sentiment d’injustice et l’éco-anxiété minent déjà très tôt la santé mentale de nos enfants (la crise climatique est aussi une crise des droits de l’enfant).

La joie : un slogan, une motivation, une accroche qui mérite une redéfinition des intentions sous-jacentes qui sont par elle mises en jeu. La joie est une “permission intérieure” qui se nourrit du partage et de l’attention au moment présent.

Car ne nous y trompons pas, affirmer le droit à la joie au cœur de l’institution médicale et face aux conflits dans le monde n’est pas qu’un geste de soin, c’est un acte de résistance politique. En plaçant la vulnérabilité de l’enfant au centre de nos priorités, nous contestons radicalement un modèle de société fondé sur la performance et la loi du plus fort.



Comment développer un mouvement en faveur de la protection des enfants, qui leur permettrait le petit coin d'insouciance auquel ils ont droit dans le grand fracas des conflits mondiaux ?

La joie peut-elle naître sans la légèreté, la libération des peurs, l'insouciance légitime propre à l'état d'enfance ?

Un code de conduite a été communiqué aux participants du colloque HCIM-26 - certainement un moyen utile pour assurer un dialogue serein avec les participants venus de pays en guerre. Quels étaient les risques sans cette balise ?

"Comment, en prenant soin autrement de la fragilité des petits humains, prendre soin de toutes les autres fragilités, les placer au cœur d'un nouveau modèle culturel de société en lieu et place du droit du plus fort ?" Journal 61 de Culture et démocratie, novembre 2025.

Qu'en serait-il si nous envisagions le droit à la joie aussi sous l'angle des droits humains, en prenant tous les risques liés à une position de résistants pour les uns, de wokistes pour d'autres.

Après avoir pris quelques jours pour reprendre mon souffle, suite à l'explosion d'émotions diverses qui auront ponctué ces trois jours au Centre de Congrès Swiss Tech de Lausanne, je rassemble mes esprits pour partager avec vous les bulles de réflexion qui remontent à la surface.

Il semble

évident

Pour nous, artistes funambules entre le clown et le social (selon une définition de Caroline Simonds) dont la première publication de [l'éthique artistique en milieu de soins](#) date de 2007, il semble évident de considérer notre société comme étant un territoire "enfants admis", un lieu sûr en temps de paix qui leur offre la protection dont ils ont besoin.

Il semble évident que nous partageons toutes et tous des valeurs et des idéaux communs, inscrits dans des chartes et des lois, pour maintenir vivante notre société démocratique vacillante.

Il semble évident que nos pratiques artistiques opèrent de façon similaire avec des objectifs identiques, l'intérêt supérieur de l'enfant malade toujours au cœur du soin.

Il semble évident que nos missions mèneront aux actions opérationnelles qui en découlent et y resteront éternellement fidèles.



UN CONSTAT ALARMANT AU SUJET DES “BULLES ANTI-ENFANTS”

NO KIDS

Notre société voit arriver le “No kids” ou l’eldorado du calme, qui désigne des lieux, services ou espaces (hôtels, restaurants, avions) qui excluent les enfants pour garantir calme et tranquillité aux adultes. Ce phénomène croissant, popularisé en Corée du Sud mais déjà bien présent chez nous, est souvent perçu comme la recherche d'un confort absolu.

Parfois, il révèle une intolérance aux manifestations naturelles de l'enfance (bruits, jeux, cris).

Or cette tendance constitue une forme de discrimination fondée sur l'âge et contrevient à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), notamment en ce qui concerne le droit de jouer et d'avoir des loisirs. Elle menace le droit à l'égalité, favorise l'exclusion sociale des mineurs et nuit à la mixité générationnelle, renforçant l'individualisme.

C'est pourquoi le label Kids friendly trouve toute sa pertinence. Plutôt que de créer des “bulles anti-enfants”, ce label encourage les lieux accueillants où les enfants sont perçus non pas comme un dérangement mais comme des personnes à part entière.

Le label valorise les lieux ouverts au public en Région de Bruxelles-Capitale qui prévoient des espaces adaptés aux enfants tels que des zones d'allaitement, des toilettes ou des espaces de jeux.



<https://lancode.be/publication/le-no-kids>



QUAND LA BELGIQUE

OUBLIE SES PLUS JEUNES CITOYENS

“ Faire des droits de l’enfant une réalité concrète, pour la CODE (coordination des ONG pour les droits de l’enfant), c’est faire le choix d’une Belgique plus juste, plus inclusive et plus humaine, où le soin, la protection et l’éducation ne sont pas de simples ambitions mais des valeurs concrètement incarnées dans la vie quotidienne de tous.”

“La Belgique dispose de tous les moyens nécessaires pour garantir les droits de chaque enfant, mais la volonté politique reste insuffisante. Les droits de l’enfant sont le reflet d’une vision de la démocratie où chacun a voix au chapitre, où les décisions se prennent dans la concertation et le respect de l’autre et où le bien-être collectif prime sur des intérêts ponctuels. Investir dans l’enfance, c’est investir dans une société plus équitable, capable de prévenir les inégalités, de protéger les plus vulnérables et de renforcer la solidarité entre tous.”

Ces recommandations sont-elles parvenues au nouveau gouvernement fédéral issu de la coalition Arizona ?



03 - DROITS HUMAINS ?

TÉMOIGNAGE

Témoignage de Carine Thibault, DG AMNESTY Belgique, 27 mars 2026 :

“Hier, au Parlement européen, nous avons assisté à un vote d’une tristesse inouïe. Un vote qui rapproche l’Europe des pratiques des USA en matière de migrations. Un vote que Trump aimerait.

Voir le parlement européen via une alliance de l’extrême droite et le PPE se féliciter, applaudir parce qu’ils ont décidé : de mettre des enfants en prison, ce qui est contraire au droit international, de créer des centres de détention dans des pays hors de l’Union européenne, appelés par euphémisme des “hubs de retour”, d’étendre la détention à 24 mois, même de familles, de raboter le droit à un recours suspensif.

Hier, les droits humains ont disparu du parlement européen, rabotant les droits de celles et ceux qui en ont le plus besoin, qui fuient guerres et persécutions.

On peut s’offusquer de l’image de Liam, 5 ans, arrêté aux Etats-Unis. Une image que l’on pourrait pourtant voir se reproduire chez nous. Car l’Europe en prend le chemin.”



ENFANCE(S)

JOURNAL DE CULTURE & DÉMOCRATIE
N°61

Dans un article du Journal 61 de Culture et démocratie titré « Enfance(s) et basé sur un entretien avec Marine Sabounji de l'Observatoire des Politiques Culturelles de Grenoble, on peut lire combien il est important d'intégrer concrètement la participation et les libertés d'expression des enfants dans les politiques publiques, en accord avec la Convention internationale des droits de l'enfant.

01

02

Sur le terrain : Marine Sabounji a découvert des milieux englués dans des problèmes de reconnaissance, de considération et en manque de moyens.

03

Le manque de mise en œuvre de ces droits s'explique aussi par le faible nombre d'évaluations mises en place par les instances de défense des droits des enfants au niveau national et international, ainsi qu'à la pauvreté des instruments d'évaluation qui se limitent au repérage général et formel des droits culturels des enfants comme des « droits-créance » et non pas encore comme des « droits-libertés ».

04

Des acquis menacés en Belgique

En Belgique, la Convention internationale des droits de l'enfant n'est pas seulement un texte symbolique ; elle est intégrée dans le système juridique et surveillée par des instances spécifiques.

05

06

“Je déplore aujourd’hui des discours extrémistes que je n’avais jamais entendus avant. Pourtant je le rappelle, je suis le délégué de tous les enfants, sans distinction, avec ou sans papier, quelle que soit leur origine, leurs conditions,... Mais malheureusement, en Belgique, les enfants qui ont le plus besoin d’exercer leurs droits sont celles et ceux qui en sont le plus éloignés. Ce sont les enfants qui ont le plus besoin d’allocations familiales, de soins de santé, d’un accès à la culture, au sport, aux loisirs... qui n’y ont pas droit.” Solayman Laqdim, délégué général aux droits de l’enfant, décembre 2025.

À HAUTEUR D'ENFANTS

“Et si les enfants pouvaient voter ? Si la jeunesse était consultée sur les sujets qui la concernent directement ? Impliquer les plus jeunes dans les décisions politiques : une utopie ou une révolution démocratique ?”

En Belgique, plus de 2,3 millions d'enfants (-18 ans) – soit près de 20 % de la population – n'ont aucun poids dans les décisions collectives qui les concernent. Cette réalité a été au cœur du débat “Démocratie à hauteur d'enfants”, co-organisé par Bruxelles Laïque, le CERE avec Annick Faniel qui a été notre formatrice sur le thème “aborder la maltraitance” et les Ambassadeurs d'expression citoyenne lors du Festival des Libertés en octobre 2025.

Pour rappel, dans l'Antiquité, l'*infans* désigne celui qui n'a pas de voix et dans la représentation collective, c'est comme cela que l'on perçoit les enfants encore trop souvent aujourd'hui.



UNE AUTRE DÉFINITION DE L'ENFANCE

PAS TROP TARD

Le poète mozambicain Mia Couto écrit qu'être vieux n'est pas un âge, ni une phase chronologique définie, mais un sentiment de fatigue, tandis qu'être enfant n'est pas non plus une question d'âge mais un temps "*où il n'est pas trop tard*". Pas trop tard pour commencer, ajoute Walter Kohan. Ainsi, nous habitons l'enfance quand nous sentons qu'il n'est pas trop tard pour commencer. L'enfance est le temps des commencements.



04 - LES DROITS DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

UNESCO



Que dit précisément la Convention internationale des droits de l'enfant ?

“ Selon l'article 31, les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et aux arts”.

L'UNICEF souligne que ce droit est crucial, tout en admettant qu'il est souvent menacé par la pauvreté ou les conflits.

Les enfants hospitalisés ont des droits fondamentaux, résumés en 1998 par la [Charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé](#) de l'**UNESCO** visant à minimiser le traumatisme de l'hospitalisation.

Ils ont droit à la présence continue de leurs parents, à une information adaptée, au refus de soins douloureux inutiles, au respect de leur intimité et à la poursuite d'activités ludiques.

LE CODE

Si j'ai pu observer la présence de la charte illustrée par PEF, dans les couloirs autour des années 2000, elle a disparu des services de pédiatrie, au prétexte que trop d'information tue l'information. Et que le temps nécessaire aux soignants pour expliquer la charte aux parents n'existe plus.

Le point 7 de la Charte précise que l'hôpital doit fournir un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement, du personnel que de la sécurité. Cela inclut des espaces de jeux, de loisirs et d'activités éducatives adaptés à son âge. Les activités ludiques (théâtre, clowns, jeux numériques) aident l'enfant à oublier la douleur et réduisent l'anxiété liée aux examens ou aux opérations. Tout ceci est reconnu et effectif dans les services pédiatriques, cela a alors ouvert la voie à de nouvelles pratiques...

On peut dire que la porte des hôpitaux était entrouverte pour les clowns hospitaliers à partir de ce moment d'Humanisation des Soins et quelques années après, en 2008, le Code de déontologie de l'artiste intervenant en milieu de soins voit le jour, librement inspiré par celui de l'association française "Le Rire médecin".

Ces documents de référence pour tous les nouveaux clowns (nouveaux nez), s'ils sont communiqués lors de leur formation, sont trop peu relus et/ou interrogés par la suite.



HABITER L'INSTANT

Le clown et les traumatismes : sécurité, jeu et régulation du système nerveux, HCIM-26, Lausanne le 11 mars 2026

Prenons soin autrement de la fragilité des petits humains :

L'intervention de Florence Vinit m'a particulièrement enthousiasmée par son langage simple qui permet un accès à des concepts complexes en psychologie et en neurosciences tels que *l'embodied attachment* qui peut se traduire par un "attachement incarné".

Ce terme fait référence à la manière dont les liens affectifs et la sécurité émotionnelle sont vécus et mémorisés à travers le corps et les sensations physiques.

Ce qui signifie qu'en visitant un enfant malade (ou toute personne fragilisée), le clown expose son propre système nerveux central (attitude du clown vulnérable et ouvert) au travers d'un langage corporel qui est perçu par cet enfant. Pour le Docteur Vinit, le "clown thérapeutique" ne se limite pas à une performance d'acteur, mais constitue le cœur même de la rencontre clinique. Comment ?

L'état de clown est un équilibre paradoxal entre la conscience aiguë de la situation et un abandon total à l'imprévisible. Le clown est attentif aux micro-signaux de l'enfant (respiration, regard, tension musculaire). Son corps devient un récepteur qui renvoie au patient une image de lui-même, souvent décalée par l'humour, ce qui permet de transformer une souffrance physique en un jeu créatif.

Ce n'est pas un attachement intellectuel, mais un attachement incarné qui se tisse dans l'échange de regards, le rythme partagé et la complicité physique immédiate (contact neurones-cœur-respiration).

Florence Vinit cite souvent l'idée que le clown est "l'incarnation de l'espoir face au désespoir". En habitant pleinement son corps avec légèreté et avec joie, il invite le patient à "ré-habiter" le sien au-delà de la maladie.



05 - DANS CE MONDE QUI SE DESSÈCHE,
SI NOUS NE VOULONS PAS MOURIR DE SOIF,
IL NOUS FAUDRA DEVENIR SOURCE.

CHRISTIANE SINGER

ÉTAT
D'ESPRIT

Pour déplacer un peu le curseur de l'émotion pure vers un "état d'esprit", le glissement de la joie vers l'insouciance n'est pas seulement sémantique. Il est pertinent car il permet de soulager le devoir de performance et la libération d'une injonction à la joie (devoir sourire, aller mieux) pour en faire une autorisation à oublier un moment le poids de la maladie et des traitements médicaux. Et à être dans le moment présent, comme le sont naturellement les enfants.

Le droit à l'insouciance est une notion psychologique et sociale essentielle, particulièrement pour les enfants, garantissant le droit de vivre sans les soucis du monde pour assurer un développement sain. Il implique une protection de ceux-ci contre la pression et l'anxiété, permettant de se déconnecter d'un contrôle normatif (cadre médical).

Les clowns professionnels n'imposent pas le rire à tout prix. Ils accueillent toutes les émotions (peur, tristesse, colère) et les transforment par le jeu, favorisant ainsi la résilience.

À l'inverse du soin médicalisé, la rencontre avec le clown repose sur le libre choix. L'enfant a le pouvoir de refuser la visite du clown, et ce refus est systématiquement respecté. Cela lui redonne une forme de contrôle sur son environnement immédiat.

L'insouciance devient un espace de liberté, qui donne le droit à la bêtise, à la rigolade, dans un climat apporté par l'esprit joueur du clown. Les enfants sont autorisés à perdre la boule, la notion de temps, voire oublier les contraintes physiques, comme un soin douloureux.

MAIS PAS QUE...

Dans certaines situations plus extrêmes, des clowns de l'association [Hôpiclown](#) (Genève) ont montré que leur intervention pouvait, dans certains cas, réduire le recours des médicaments sédatifs voire remplacer l'anesthésie générale lors d'un soin invasif répété. On parle bien ici d'un état proche de l'hypnose et du voyage intérieur.

TRANSFORMER LES BULLES
DE RÉFLEXION

Derrière ces évidences, une question demeure : comment transformer ces "bulles de réflexion" en un véritable souffle durable pour nos institutions ? Si la science a désormais validé l'impact du rire et que l'éthique guide nos pas, le plus grand défi reste peut-être celui de l'incarnation. À l'heure où le monde vacille, comment ferons-nous pour que ce "droit à l'insouciance" ne reste pas confiné aux murs des hôpitaux, mais devienne le socle d'une résistance créative partout où l'enfance est menacée ?

Le chemin des souvenirs est tracé, mais celui qu'il nous reste à inventer ensemble — entre utopie artistique et réalité politique — est un chantier qui ne fait que commencer.

SOUVENIRS

Pour les flashes sur l'historique des activités du colloque - mon téléphone était parmi les tout premiers allumés, 1996), les gros ballons ricochant sur le public, les beaux clowns (le plus ancien en marcel, les jeunes en apesanteur), les workshops inspirants et les conversations en anglais international, les vues sur le lac et l'incroyable poulet en latex, tout ça est à retrouver sur le site [HCIM-26](#), sous l'onglet joliment dénommé : "Chemin des souvenirs".



POINTS FORTS

“L’un des moments forts du congrès a été la première mondiale des résultats d’une étude scientifique menée par la neuroscientifique Solange Denervaud au Centre d’Imagerie Biomédicale (CIBM), en collaboration avec les Docteurs Rêves de la Fondation Théodora.

Grâce à l’imagerie par résonance magnétique (IRM), l’étude démontre les effets mesurables de leurs visites sur l’activité cérébrale des enfants hospitalisés. Les conclusions révèlent comment les interactions artistiques peuvent influencer positivement les processus émotionnels et cognitifs, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives sur le rôle de l’art dans le parcours de soins. Ces résultats marquent une étape cruciale vers la reconnaissance scientifique des arts de la scène en milieu hospitalier.” Communiqué de presse : “*La science à la rencontre des Docteurs Rêves*”, mars 2026.

06 - MERCI

MERCI

À toute l’équipe du HCIM-26 de Lausanne pour l’accueil, la joie et la science partagées avec
les clowns du monde

À Pierre-Alain Brandt et Lukás Houdek pour l’inspirante session: “Values to rescue”

À Eric Luna du Service pour la transformation, l’innovation et le changement social à
Bruxelles

À Dominique Libert pour les photos

Catherine Vanandruel

Coordinatrice du projet des Clowns à l’hôpital

www.clowns-hopital.be

+32 476 24 74 58



SÉRIEUSEMENT DRÔLES
DEPUIS 30 ANS!